



| REFERENCE DE LA PROCEDURE | DATE DE CREATI | |
|------------------------------|----------------|--|
| Note DG N° () /2023 | 01/12/2023 | |

E CREATION

Version

01

Note DG

Création de la 01 ére commission de comptage

Diffusion

- Direction Administrative et Juridique.
- Direction de l'Audit Interne.
- Membre de la 01^{ére} commission.





1

Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF: 01323633







| REFERENCE DE LA PROCEDURE | DATE DE CREATION | Version |
|------------------------------|------------------|---------|
| Note DG N° 05 /2023 | 01/12/2023 | 01 |

En application de la Décision DG N° 002/2023 du 01/12/2023, relative aux travaux d'inventaire de fin d'année du mobilier et matériel de la Banque, il est mis en place une commission de comptage au sein de la Banque.

Sa mission consiste au recensement minutieux des biens meubles existants au niveau de la Banque.

Cette première commission de comptage est composée des membres suivants :

- Monsieur Mbarry mohamed sallem

Président;

- Madame Aichatou cheikhna sihamed

Membre.

Les travaux doivent débuter le 04/12/2023 et se terminer le 08/12/2023.



